



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 73290

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le régime de la carte d'identité en Belgique. Il souhaite savoir si cette carte est obligatoire, et dans l'hypothèse où elle ne l'est pas, la proportion de la population belge qui dispose d'une carte d'identité.

Texte de la réponse

La carte nationale d'identité belge est payante et obligatoire pour toutes les personnes âgées d'au moins 12 ans. Son coût s'élève à 11 euros. Aucune réduction n'est prévue. La carte a une durée de validité de cinq ans pour les personnes de 12 à 22 ans, de dix ans pour celles de 22 à 75 ans et une durée illimitée pour les personnes de plus de 75 ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73290

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8436

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10297